

Projet de parcours Aménagé de Formation Initiale (P.A.F.I)

Collégien / lycéen de 15 ans

16 à 19 ans

DÉMARCHE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARCOURS

Le **parcours aménagé de formation initiale** s'adresse à des élèves scolarisés dans le second degré, de 15 ans à 19 ans, repérés comme en risque ou en situation de décrochage scolaire.

La **durée du parcours est de quelques semaines à une année maximum avec ou sans interruption de scolarité**. Le jeune conserve son statut d'élève et il est suivi par un référent tuteur, nommé par le chef d'établissement, en lien avec l'équipe pédagogique et l'équipe éducative (circulaire académique de référence du 3 octobre 2016).

L'élaboration, la rédaction, et la signature de ce dossier sont sous la responsabilité du chef d'établissement en lien avec le coordonnateur académique de la MLDS. Joindre tout document susceptible d'argumenter le projet.

Le document sera transmis au SAIO par mail : mlds.secretariat@ac-reunion.fr.

Le parcours ne doit pas commencer, tant qu'une réponse n'a pas été apportée par le DRAIO.

Des évaluations formalisées seront à transmettre au SAIO. La dernière aura lieu dès la fin du parcours et sera envoyée **au plus tard pour le 15 juin 2022**.

Une **procédure complémentaire** pour rendre compte du dispositif consiste à solliciter la DSM4 afin d'associer le jeune à un **MEF spécifique PAFI** (MEF 75341002110) disponible à cette rentrée.

Établissement	Élève
	Nom et Prénom : <input type="text"/>
	Date de naissance : <input type="text"/>
	Classe : <input type="text"/>
	Téléphone : <input type="text"/>
	Adresse : <input type="text"/>

Parcours scolaire antérieur

ANNÉE	CLASSE	ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ	VILLE
2020 - 2021			
2019- 2020			
2018 - 2019			

Situation actuelle de l'élève : Analyse de l'équipe, démarches déjà engagées, résultats

Objectifs et description de l'action :

Acteurs mobilisés

Personnes impliquées dans l'action (équipe éducative et pédagogique, référent décrochage, accompagnateur-médiateur de la MLDS, psychologue de l'éducation nationale, parents, associations, partenaires etc...) :

Nom	Fonction	Lieu d'intervention	Type d'intervention

Durée lieu et organisation de la formation : Il est nécessaire que cette organisation fasse l'objet d'un contrat formalisé entre l'établissement, le jeune et sa famille. Joindre programme d'actions, emploi du temps, calendrier d'alternance, accompagnement, mission. **(Le jeune reste sous statut scolaire quel que soit le contenu et la durée du parcours)**

Modalités de suivi et d'évaluation du jeune : entretiens, concertation d'équipe, bilans intermédiaires réguliers et bilan terminal à transmettre au SAIO selon calendrier. Le jeune est suivi par un tuteur au sein de l'établissement chargé de faire le lien avec la famille, l'équipe pédagogique et éducative.

Date de début du parcours et durée :

Engagements réciproques

de l'élève

de l'établissement

A , le

Signature de l'élève et des parents ou des responsables légaux

Le chef d'établissement

LE SAIO

- 5, rue du Maréchal Leclerc 97400 Saint-Denis -

Le coordonnateur académique de la MLDS pour avis :

A , le

Signature

Validation du projet par le Délégué Régional Académique d'Information et d'Orientation :

A , le

Signature